

Kitab Tawhid-Cours 13 - Chapitre 11 : Fait partie du shirk de faire un vœu pour autre qu'Allah

1 Qu'est-ce que le vœu ?

- La personne s'impose une chose que le législateur ne t'a pas imposée
- Allah ne t'a pas imposé de jeûner trois jours sans que cela soit décrété, c'est toi même qui dis : si je réussis tel examen alors je jeûne trois jours, si Allah guérit mon petit je jeûne trois jours ou je prie tel nombre de rakaat.

2 Les différents types de vœux

Les savants les divisent en 5 ou 6 catégories

1. Le vœu absolu, sans dire ce que tu vas faire en contrepartie
2. Le vœu dans une chose permise (je vais faire un vœu que j'aille aller faire une promenade) → pas d'intérêt, mais tu as le choix de le faire ou non, mais si tu ne le fais pas tu dois expier
3. Le vœu d'une chose détestable (divorcer, prier entre les deux piliers, une prière obligatoire) → détestable, choix entre le faire et ne pas le faire et si tu ne le fais pas tu dois expier, ce qui est recommandé ici est d'expier et de ne pas faire le vœu
4. Le vœu pour une chose interdite (je vais voler) → interdit de le mettre en pratique
5. Le vœu pour une adoration → (Chapitre évoqué dans la 'aqidah selon si c'est pour Allah ou pour autre qu'Allah et également évoqué par les juristes) les juristes disent qu'il se divise en deux catégories, soit il n'est pas conditionné (je vais faire un vœu de prier 2 rakaat) il est obligatoire de mettre en pratique ce type de vœu **le Prophète ﷺ à dit : « celui qui fait le vœu d'adorer Allah, qu'il l'adore »,** soit il est conditionné (si je réussis mon examen alors je jeûne 3 jours), tant que tu peux mettre en pratique ce que tu as décidé dans le vœu (tu dois jeûner trois jours), et si tu ne mets pas en pratique ce vœu tu

désobéis à Allah. Les savants donnent l'exemple d'une maladie inguérissable qui empêche de jeûner, tu dois expier.

6. Le vœu en état de colère : tu as le choix entre le faire et expier
 - a. Le vœu lors d'un conflit avec quelqu'un pour lui prouver quelque chose (ex : par Allah je fais un vœu si tu fais telle chose ou si je fais telle chose)
 - b. Le vœu pour s'interdire une chose (ex : si je fais telle chose, je fais un vœu)
 - c. Le vœu pour prouver à des gens qui ne te croient pas (ex: si mes paroles ne sont pas véridiques, je fais vœu de jeûner trois jours)

3 Le statut juridique de faire un vœu

D'après Abu Hourayrah et ibn 'Umar, « le Prophète ﷺ à interdit le vœu, les vœux n'apportent aucun bien et ne peuvent provenir que de l'avare »

Rapporté et confirmé par les deux authentiques Bukhari et Mouslim

Il n'a pas besoin de faire un vœu pour prier, jeûner, faire une sadaqa, c'est l'avare qui n'a pas l'habitude de faire des œuvres de bien qui s'impose une chose pour pouvoir la faire.

La plupart des savants disent que le fait que le Prophète ﷺ l'a interdit montre que c'est un acte détestable et certains des savants du hadith disent que c'est une interdiction

Ibn Taymiyyah fait partie des savants qui se sont abstenus et dit : à l'origine, c'est détestable de commencer le vœu sans divergence

Ibn Daqiq al 'id dit : la chose interdite par le Prophète ﷺ est le fait de faire un vœu avec contrepartie (ex: si Allah guérit mon fils, je prie toute la nuit)

4 Explication du premier verset

76.7. Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout

يُوفُونَ بِالنَّذْرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُ مُسْتَطِيرًا

Allah fait l'éloge de ceux qui mettent à exécution leur vœu → ceci est la preuve que le vœu est une adoration, et si le faire pour Allah est une adoration alors le faire pour autre qu'Allah est du shirk.

Allah fait l'éloge de ces gens vertueux, car ils ont mis à exécution leur vœu, Allah aime ce qu'il agrée donc s'il aime cela c'est une adoration.

5 Explication du deuxième verset

وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِّنْ نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُمْ مِّنْ نَّذْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُهُ ۗ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنْصَارٍ

Quels que soient les dépenses que vous avez faites ou les vœux que vous avez faits, Allah le sait. Et pour les injustes pas de secourer

Le fait que les deux soient l'un à la suite de l'autre montre qu'ils sont tous deux des adorations, et ce verset vient corroborer le premier verset.

Le faire pour Allah est du monothéisme et le faire pour autre qu'Allah est du polythéisme majeur.

6 Explication du hadith

D'après Aisha rapporte un hadith du prophète ﷺ : « Quiconque fait le vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse et quiconque fait le vœu de Lui désobéir qu'il ne le fasse pas » Rapporté par Bukhari

Celui qui fait le vœu d'obéir à Allah il est obligatoire de le mettre à exécution et celui qui fait le vœu de désobéir à Allah ne doit pas le faire

7 Mettre en pratique un vœu de désobéissance ?

Le consensus des savants dit qu'il n'a rien à faire concernant l'expiation, mais nous allons voir qu'il y a une divergence, mais il doit faire un repentir sincère de ne pas refaire le vœu et qu'il n'y a rien concernant cela (s'il a fait un vœu et ne peut pas le mettre à exécution qu'il fasse tawbah et qu'il ne fait pas d'expiation), mais dans ce qui est reconnu chez l'imam ahmad et c'est ce qu'on reconnu beaucoup de savants parmi les salafs selon le hadith c'est qu'il doit faire l'expiation du fait de jurer **hadith rapporté du Prophète ﷺ : « Celui qui ne peut pas mettre à exécution son vœu qu'il fasse l'expiation du vœu »**

Rapporté par Mouslim.

8 Faire un vœu pour Allah est un acte d'adoration

Si tu le fais pour Allah c'est une adoration est du monothéisme et si tu le fais pour autre qu'Allah c'est du polythéisme majeur qui fait sortir de l'islam.

Le vœu qu'on fait sans contrepartie est permis (ex : par Allah je vais faire un vœu de jeûner 2 jours par semaine)

Le vœu conditionné est détestable (ex : Si... ALORS...)

D'autres savants disent que c'est détestable de faire un vœu dans l'absolu et d'autres disent carrément que c'est interdit

Le Prophète ﷺ l'a interdit et certains savants ont compris que c'est détestable, d'autres que c'est Haram. Le dalil ? C'est que « **c'est l'avare qui va faire le vœu.** »

Rapporté par Bukhari

Et dans le hadith de Ibn 'Umar le prophète ﷺ a interdit de faire le vœu, car ça n'apporte aucun bien, il met en évidence l'avare.

Rapporté par Mouslim

Si tu le fais pour Allah, tu fais un acte d'adoration qui rentre dans le monothéisme pur, mais si tu le fais pour autre qu'Allah tu as commis du polythéisme majeur

9 Le jugement des différents types de vœux

Le vœu d'adoration : il faut le mettre à exécution, si tu ne peux pas, car tu es malade et tu ne retrouves pas la santé tu dois expier, la preuve : **hadith**

d'ibn 'Abbas : Celui qui fait un vœu qu'il n'arrive pas à mettre à exécution, qu'il expie l'expiation sur le fait de jurer.

Rapporté par Abu Daoud et authentifié par ibn Majah.

Le vœu sur une chose interdite (si mon fils guérit, je tourne autour des tombes) **le Prophète ﷺ a dit celui qui fait vœu de désobéir à Allah qu'il ne désobéisse pas à Allah**

Le vœu détestable (ex : prier entre les piliers la prière obligatoire) tu as le droit de faire ce vœu, mais le mieux est de délaisser cela

Le vœu permis (ex : je vais sortir dehors), certains savants disent qu'il n'y a rien contre toi, c'est-à-dire que tu n'es même pas obligé de faire l'expiation, mais par précaution c'est mieux de le faire.

Cours vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=YTQJXS0CE-s&list=PLYqi5e4yo3ZZRZ5rsZOgIRD7xB83-Se6R&index=13>

📍 Bouziane Abu Souhail

<https://t.me/scienceprofitable>